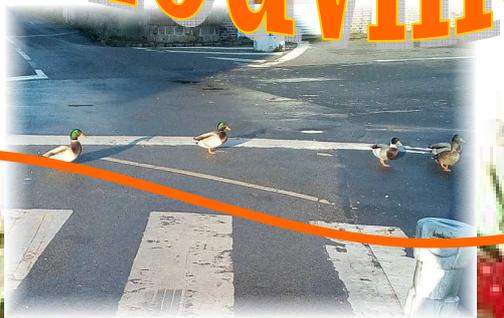


Inf' Auzouville



Vœux du maire

L'équipe municipale est heureuse de vous proposer cette nouvelle édition du bulletin municipal dont l'objectif est de vous communiquer les informations municipales et celle des associations. Le site internet, régulièrement mis à jour vous fournit également des renseignements utiles au quotidien. N'hésitez pas à le consulter. (<http://www.auzouvillesurry.fr>).

Les fêtes de fin d'année sont une tradition chaleureuse que nous aimons perpétuer en famille et entre amis, c'est aussi l'occasion de dresser le bilan de l'année et d'envisager l'avenir.

Le projet « école » prévoyait la rénovation et l'extension du groupe scolaire mais le montant prévisionnel des travaux, très élevé, aurait entravé la réalisation d'autres projets, c'est pourquoi le conseil a décidé de le limiter à la réhabilitation de l'existant.

La fusion des communautés de communes étant désormais effective, en 2017 les élus ont dû s'atteler à une tâche bien difficile, celle d'harmoniser les compétences et les actions à mener.

La cérémonie des vœux du samedi 13 janvier sera l'occasion de détailler plus précisément ces points ainsi que les autres actions en cours mais, auparavant, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, je souhaite à chacun d'entre vous une année pleine de joie, de bonheur, de réussite et une très bonne santé.

Annie Jégat

Délibération du conseil municipal

Séance du 13 novembre 2017

Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Mme le maire d'Auzouville sur Ry rappelle au conseil municipal que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale.

Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- éventuellement d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'instituer l'indemnité de fonctions, de sujétions, et d'expertise et le complément indemnitaire

Contrat groupe d'assurance collective des risques statutaires- mise en concurrence -

Le conseil municipal , après en avoir délibéré, décide :

le principe du recours à un contrat d'assurance des risques statutaires et charge le Centre de Gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte de la collectivité des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie et congé de longue durée, temps partiel thérapeutique, invalidité temporaire, congé pour accident de service ou maladie professionnelle, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, versement du capital décès.
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Congé de maladie ordinaire, Congé de grave maladie, congé pour accident de travail ou maladie professionnelle, congé de maternité ou d'adoption.

Les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du contrat d'assurances, en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0,20% de la masse salariale assurée par la collectivité.

ONF – coupe parcelle 1 de la forêt communale -

Mme Le maire expose que suite à l'approbation de l'aménagement forestier approuvé par arrêté le 14 mars 2014, l'ONF nous propose un programme d'action pour 2017-2018, L'exploitation de la forêt communale se fera par fraction.



Pour cette année, l'unité de gestion concerne les parcelles C436, C438, ZM10 soit 2,77 hectares. Les travaux consistent en un passage dans le sous étage pour favoriser l'éclaircissement latéral, permettre la régénération ultérieure des tiges et dynamiser la croissance du peuplement. Le volume présumé réalisable sera d'environ 105 m³.

Travaux :

M. Guyomard énumère tous les travaux réalisés depuis septembre :

- terrassement et plate-forme pour le futur abribus, rue des Chantepleuriers
- peinture des huisseries de l'église
- remplacement du cumulus à la salle polyvalente
- réalisation des travaux éclairage public, rue du Château
- diagnostics électriques Mairie-Ecole
- pose de bancs publics



Mme Le maire précise que le projet de réhabilitation du groupe scolaire avance. Le dossier de Déclaration Préalable est positif. Un contrôle des installations électriques a été effectué par le Bureau Véritas . Les remarques seront prises en compte dans les travaux.



Mme Le Maire fait le point sur les travaux réalisés par le SYMAC suite aux inondations du mois de juin 2017 (talus de protection - rue des Lesques, réhabilitation d'une mare tampon au Thil – rue des Fondeurs).



La réalisation d'un caniveau de protection Rue du Temps Perdu a été pris en charge par la CCICV (Communauté de Communes Inter Caux Vexin).

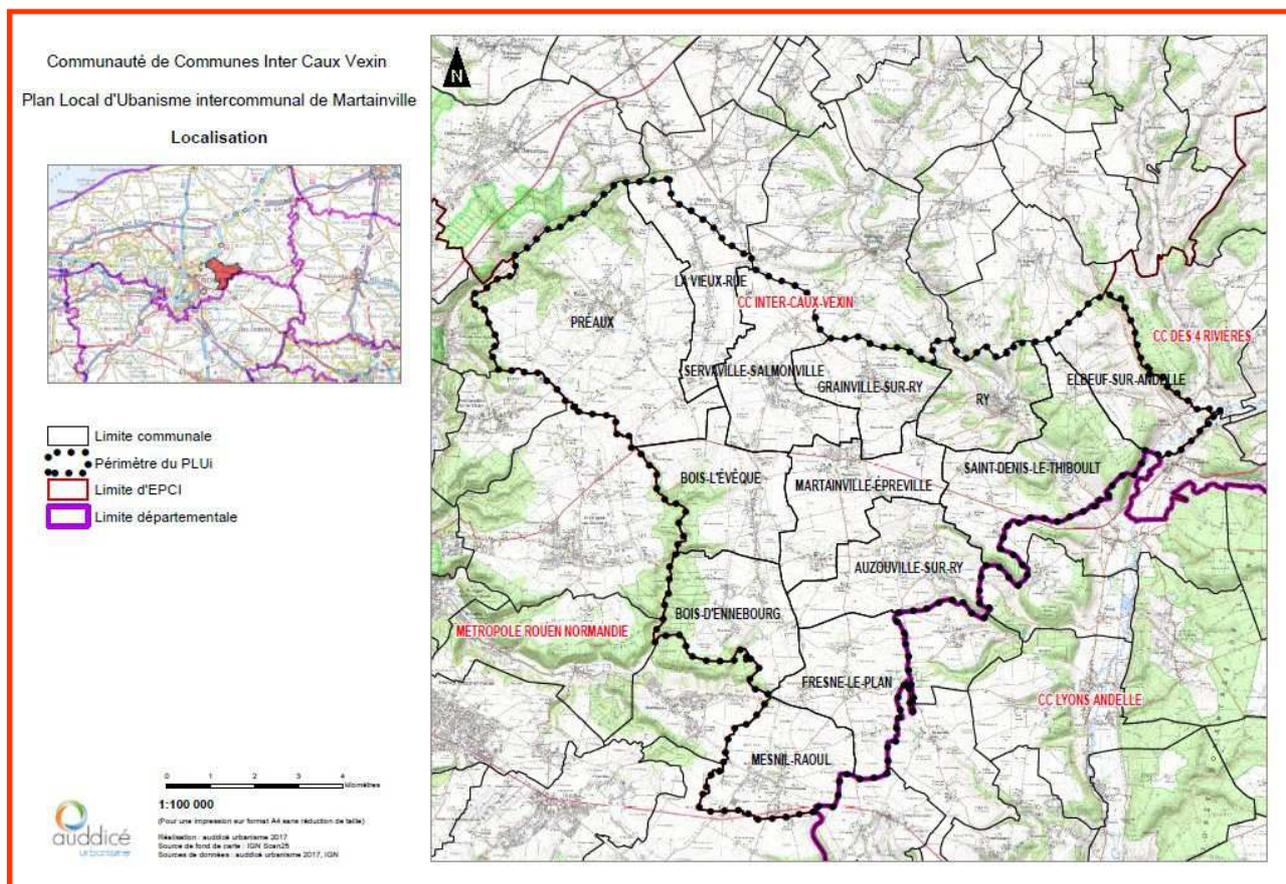


Un nouvel arrêté préfectoral en date du 26 octobre 2017, a approuvé le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie de Seine Maritime. Il implique des contraintes fortes en matière d'urbanisme et entrave la réalisation de certains dossiers déposés. La commune va devoir, dans un avenir proche, effectuer des travaux afin de couvrir l'ensemble du territoire en défense incendie. Le projet est à l'étude.

PLUi

Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) destiné à remplacer les PLU communaux des 13 communes du Plateau de Martainville est en cours d'élaboration. Il concerne le périmètre formé par les communes suivantes :

Auzouville-sur-Ry, Bois-l'Evêque, Bois-d'Ennebourg, Elbeuf-sur-Andelle, Fresne-le-Plan, Grainville-sur-Ry, La Vieux-Rue, Martainville-Epreville, Mesnil-Raoul, Préaux, Ry, Saint-Denis-le-Thiboult et Servaville-Salmonville.



Une première phase de diagnostic du territoire, commencée en mai, s'achève et les études vont maintenant se poursuivre pour établir le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui doit être arrêté avant l'été 2018.

Il s'agit d'une phase importante puisque ce sera le projet « politique » d'aménagement de notre territoire et bien sûr cela concernera en premier lieu notre commune. Ce PADD déterminera les intentions générales des collectivités quant à l'évolution du territoire.

Une large concertation est prévue et des réunions publiques accompagnées d'expositions vont être organisées dans les prochains mois. Cependant, dès à présent, les habitants sont invités à participer et exprimer leurs souhaits d'aménagement et/ou leur vision du développement de la commune pour la dizaine d'années à venir.

A cette fin un **cahier de concertation est à votre disposition à la mairie** pour recevoir toutes vos contributions, suggestions et propositions sur ce sujet essentiel pour l'avenir de notre commune.

Alors, venez vite et venez nombreux participer à ces réflexions.

Retrouvez toute l'actualité de la commune sur www.auzouillesurry.fr

Zéro phyto, la commune l'a fait ! Pourquoi pas vous !

La commune est en "zéro-phyto". Cela signifie que plus aucun pesticide (produit phytosanitaire) n'est utilisé pour entretenir les espaces publics.

Il n'est plus à prouver que les pesticides sont des produits dangereux pour la santé et polluants pour l'environnement.

Notre objectif aujourd'hui est d'inciter tous les habitants de la commune de se passer à leur tour des pesticides.

Voici quelques conseils pour limiter la pousse des herbes folles chez vous, et réduire le temps de désherbage :

- **Ne laissez pas la terre à nu.** Au potager, dans les massifs, en pied de haies, au début du printemps, après avoir désherbé, **paillez épais (7 à 10 cm)** ! Avec de la paille, des feuilles mortes, des tontes de gazons séchées, des branches broyées... nul besoin de se ruiner en jardinerie.
- **Installez des plantes couvre-sols** en pieds de haies, sur les talus, etc... Choisissez-les en fonction de leur performance à couvrir le sol sans pour autant envahir le jardin. En attendant qu'elles se développent pleinement, paillez le sol.
- **Limitez les surfaces gravillonnées** aux endroits où cela est strictement nécessaire. Dans la mesure du possible, remplacez les surfaces gravillonnées, pour tout ou partie, par des surfaces enherbées. Tondre est moins fastidieux que désherber manuellement.
- **Soyez tolérant !** Quelques herbes çà et là ne sont ni sales, ni inesthétiques, ni dangereuses ! Au contraire, elles sont favorables au maintien de la biodiversité.



Travaux 2018

Outre les prévisions de travaux de rénovation du groupe scolaire; quelques travaux sont d'ores et déjà programmés:

-mise en place d'un abribus rue des Chantepleuriers à proximité du restaurant scolaire



-réalisation d'un cheminement piéton entre le lotissement du Moulin à vent et l'arrêt bus du Dimage

-réalisation d'une plateforme de stockage pour les services communaux à proximité de la salle polyvalente

Dépôt vente



Une grosse affluence pour ce dépôt-vente des 14 et 15 octobre, un choix impressionnant de vêtements et de visiteurs.....un vrai succès. Bravo aux bénévoles organisateurs.



Retour sur le cabaret du cœur



Le 19 décembre a eu lieu la remise d'un chèque de 3000€ à l'association « Manger la vie »

Ces fonds correspondent à la totalité de la recette du spectacle « le cabaret du cœur » entièrement réalisé par des bénévoles, qui a eu lieu les 1 et 2 avril 2017 à la salle polyvalente. Toutes les dépenses ont été supportées par les bénévoles, les associations et la municipalité.



Vous pouvez suivre l'activité de l'association « Manger la vie » sur le site

<http://mangerlavie.wixsite.com/association>



ou sur facebook <https://www.facebook.com/Association-Manger-la-Vie-752964698167200/>

Retrouvez toute l'actualité de la commune sur www.azouvillesurry.fr

Spectacle du club des Bons Amis



Acteurs amateurs et la chorale de Saint Saëns se sont succédé sur scène pour divertir les spectateurs.



Repas du club des bons amis

Fidèle à son habitude, Françoise a préparé avec entrain un repas pour près de 70 personnes. L'après-midi s'est prolongée au son de l'orchestre Mélody Rétro



Au cours de l'année écoulée, le club a organisé un Thé dansant le 26 février, participé à la journée de la forme le 14 juin, pique-niqué le 27 juillet, défilé au 15 août et fait un voyage en baie de Somme le 5 septembre.

Un jeudi sur deux le club vous accueille à la salle polyvalente à partir de 14h30 pour des jeux divers (cartes, dominos, scrabble...) ou sur la place de l'église pour une marche douce.

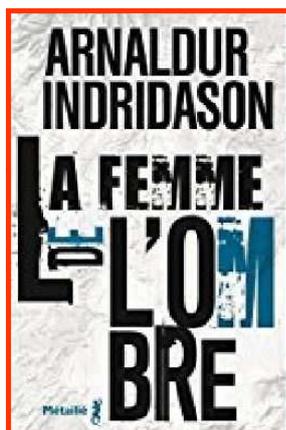
Retrouvez toute l'actualité de la commune sur www.auzouillesurry.fr

Spectacle de Noël

Chants, Danses, Clowns, Père Noël, tel était le programme gagnant de ce traditionnel arbre de Noël qui s'est déroulé devant une salle comble et des enfants émerveillés.
Bravo à l'équipe organisatrice et aux jeunes talents!

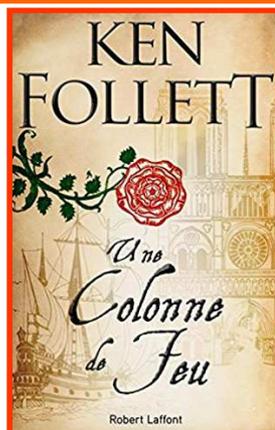
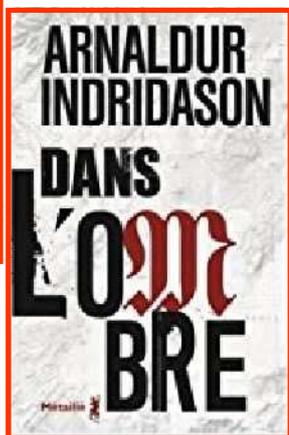


Bibliothèque



La bibliothèque vous accueille:

Mardi de 17h à 18h



Mercredi de 15h à 17h

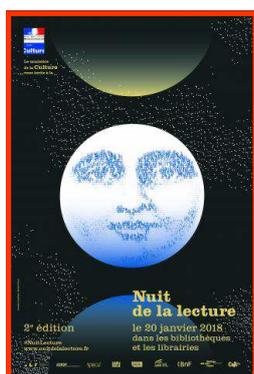


Vendredi de 17h à 18h (hors congés scolaires)

Samedi de 10h à 12h15

Actuellement vous pouvez venir admirer les œuvres de la peintre Nathalie HEMERY exposées dans la bibliothèque.

A compter du mois de janvier les emprunts faits dans l'une des bibliothèques du réseau pourront être rendus dans une autre des 7 bibliothèques



Nuit de la lecture

Pour sa 2ème édition, les 7 bibliothèques du réseau les pages vertes participent à la manifestation nationale: LA NUIT DE LA LECTURE qui aura lieu le **SAMEDI 20 JANVIER à 20H30** À la BIBLIOTHEQUE DE RY

Venez vous régaler de nouvelles mais aussi de gâteaux et boissons chaudes !
Ambiance chaleureuse assurée !

Lectures et comptines :

Prochaines séances : 20 janvier, 17 février, 17 mars, 14 avril, 26 mai, 23 juin.

De 11h à 12h salle du conseil de la Mairie

Un moment de convivialité à partager avec vos jeunes enfants ou petits enfants



Retrouvez toute l'actualité de la commune sur www.auzouvillesurry.fr

Mairie

Tél : 02.35.23.40.67, Fax : 02.35.02.01.09

Adresse email : mairie-sg.auzouville.sur.ry@wanadoo.fr

Heures d'ouverture :

MARDI de 9 heures à 11 heures

de 17 heures 30 à 19 heures

JEUDI de 17 heures 30 à 19 heures

SAMEDI de 10 heures à 12 heures



Bien qu'une permanence d'élus soit assurée le mardi soir de 18 h à 19 h pour les rencontrer, il est préférable de prendre rendez-vous.

Location de salles.



Ancienne salle des fêtes : (Restaurant scolaire)

- 2 jours (fin de semaine) : **200 €**

- 1 jour férié en semaine : **130 €**

- Vin d'honneur : **100 €**

Pas de location de vaisselle par la commune pour cette salle.

Salle polyvalente

- 2 jours (fin de semaine) : **370 €**

- 1 jour férié en semaine : **270 €**

Possibilité de louer de la vaisselle pour 150 personnes au prix de 1 € le couvert.

Nous comptons sur la bienveillante compréhension de tous pour éviter les bruits extérieurs après 22 heures.

C.C.A.S.

Le C.C.A.S rappelle que des aides peuvent être accordées :

Les aides sont accordées aux familles qui en font la demande après examen des conditions de ressources, :

Aides aux voyages scolaires : après examen des modalités et du coût du voyage. Le montant de l'aide sera égal au tiers de la somme restant due par la famille.

Bons d'alimentation et bons d'énergie : en juillet et décembre d'une valeur de 120 € par personne, sous forme de 3 bons d'alimentation de 40 €. En décembre un bon d'une valeur d'environ 280.00 € en fuel, charbon, bois ou gaz.

Aide pour les étudiants : une aide aux étudiants pour les frais d'inscription aux concours.

Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) : une aide de 10 € par semaine, par enfant inscrit à un centre d'accueil de loisirs sans hébergement de la Communauté de Communes, quelle que soit la période.

Le CCAS organise à l'attention des personnes âgées de plus de 62 ans un repas le 17 février 2018 et une distribution de colis lors de la semaine des retraités le 6 octobre 2018

Pour tous renseignements, veuillez contacter la mairie

Retrouvez toute l'actualité de la commune sur www.auzouillesurry.fr

Décharge du THIL

Pour le dépôt de terre et de végétaux uniquement.

de DECEMBRE à FEVRIER:

Le 3^{ème} samedi du mois de 9 heures à 17 heures (20 janvier, 17 février, 15 décembre)

MARS

Le 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois de 9 heures à 17 heures (3 et 17 mars)

de AVRIL à NOVEMBRE

tous les samedis de 9 heures à 18 heures

Des sacs sont à votre disposition en Mairie pour le transport de vos déchets verts

Déchetteries de Darnétal et Boos

Horaires d'ouverture :

Pour Darnétal :

Lundi, mercredi, jeudi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Vendredi de 14h45 à 17h30.

Mardi fermé

Pour Boos :

Lundi - mercredi - vendredi - samedi de 9h00 à 11h55 et de 14h à 18h30,

Mardi et jeudi de 9h à 11h55.

Se munir d'un justificatif de domicile.

Toutes les déchetteries sont fermées les jours fériés.

Exceptionnellement la déchetterie de Rouen est ouverte le 8 mai, le jeudi de l'Ascension et le 1^{er} novembre.

Pour les professionnels, la déchetterie quai du Pré aux Loups à Rouen est ouverte 7 jours / 7 jours de 8 h à 19 h. Avant de vous y rendre, contacter l'Agglo.

Renseignements :

Pôle des déchets de la Communauté d'agglomération rouennaise Tél. 0 800 021 021

Ramassage des ordures ménagères et tri sélectif

Le ramassage des ordures ménagères a lieu le Lundi et celui du recyclage le Vendredi toutes les deux semaines (cf. le calendrier joint et disponible sur le site www.auzouvillessurry.fr rubrique vie pratique).

Souvent, nous avons constaté que des animaux éventraient les sacs d'ordures ménagères mais depuis les nouvelles consignes de tri sélectif qui permettent d'inclure quasiment tous les emballages dans les sacs de recyclage nous remarquons que tous les types de sacs peuvent être déchirés et dispersés sur la voie publique. Nous vous invitons donc à prendre les dispositions nécessaires pour éviter ce genre de désagrément et si besoin est, ramasser les débris dispersés par un animal.

Rappel: En aucun cas les conteneurs poubelles ne doivent rester sur le domaine public entre deux ramassages, prière de les rentrer dans l'enceinte de votre propriété



Des sacs sont à votre disposition en mairie pour le tri sélectif.

Agenda

Samedi 13 janvier	Vœux du Maire	
Samedi 17 février	Repas du CCAS	CCAS
Mercredi 21 février	Défilé des enfants	Animation Village
Samedi 17 mars	Soirée- repas	Animation Village
24 et 25 mars	Exposition « Printemps des Arts »	Animation Village
Mercredi 4 avril	Chasse aux œufs	Animation Village
Dimanche 15 avril	Thé Dansant	Club des Bons Amis
Lundi 8 mai	Commémoration de la libération	Anciens combattants
Vendredi 29 Juin	Marché festif	Association Four à Pain
Dimanche 12 août	Foire à tout	Animation village+bénévoles
Mercredi 15 août	Fête patronale	Associations, municipalité+bénévoles
Samedi 06 octobre	Distribution colis des Aînés	CCAS
Samedi 20 octobre	Soirée-repas	Animation village
Dimanche 04 novembre	Foire aux vêtements	Animation village
Dimanche 11 novembre	Commémoration de l'Armistice	Anciens Combattants
Dimanche 18 novembre	Spectacle de Théâtre	Club des Bons Amis
Samedi 24 novembre :	Repas des Aînés	Club des Bons Amis
Samedi 15 décembre :	Noël des Enfants	Animation village, municipalité+bénévoles

Etat Civil

Décès :

Odile IGER épouse LECONTE	le 09 octobre 2017
Michel GAMBU	le 11 octobre 2017
Natividad HERRERO épouse LUCAS	le 21 novembre 2017
Michel DUVAL	le 09 décembre 2017

Horaires des activités génératrice de nuisances sonores

Les activités bruyantes effectuées par des particuliers susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectuées, sauf intervention urgente, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

extrait de l'arrêté de la Préfecture de la Seine Maritime du 16 octobre 2017, retrouver l'intégralité de l'arrêté sur http://www.auzouillesurry.fr/wordpress/?page_id=101

Appel à contribution aux prochains bulletins

Le bulletin municipal paraît en janvier, avril et octobre. Il est l'expression de tous. La diversité des contributeurs en fait un outil vivant de la communication communale.

Vos articles sont les bienvenus. Pour permettre une distribution suivant le calendrier cité plus haut, merci d'adresser vos articles et photos en mairie pour le 15 du mois précédant la parution.

Ce bulletin est une publication gratuite destinée aux habitants de la commune d'Auzouville sur Ry.

Il est élaboré à l'initiative du conseil municipal,

Directeur de publication : Le Maire

Chargé de la rédaction : la commission communication

Les rédacteurs : Les élus municipaux, les associations, les habitants

Impression : FEEM Structure, 76116 Saint Denis le Thiboult

Distribution : Les agents communaux, les élus.

Retrouvez toute l'actualité de la commune sur www.auzouillesurry.fr